

Rapport de la

**CONSULTATION TECHNIQUE RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UNE
STRUCTURE ET D'UNE STRATÉGIE D'ÉTABLISSEMENT D'UN
FICHIER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES
DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE
RAVITAILLEMENT**



Les commandes de publications de la FAO peuvent être adressées au:
Groupe des ventes et de la commercialisation
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Courriel: publications-sales@fao.org
Télécopie: +39 06 57053360
Site internet: www.fao.org/icalog/inter-e.htm

Rapport de la

CONSULTATION TECHNIQUE RELATIVE À L'ÉLABORATION D'UNE STRUCTURE ET D'UNE
STRATÉGIE D'ÉTABLISSEMENT D'UN FICHER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES
DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE RAVITAILLEMENT

Rome, 8-12 novembre 2010

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. La mention de sociétés déterminées ou de produits de fabricants, qu'ils soient ou non brevetés, n'entraîne, de la part de la FAO, aucune approbation ou recommandation desdits produits de préférence à d'autres de nature analogue qui ne sont pas cités.

ISBN 978-92-5-206727-6

Tous droits réservés. La FAO encourage la reproduction et la diffusion des informations publiées sur ce site Web. Les utilisations à des fins non commerciales seront autorisées à titre gracieux sur demande. La reproduction pour la revente ou d'autres fins commerciales, y compris pour fins didactiques, pourrait engendrer des frais. Les demandes d'autorisation de reproduction ou de diffusion de matériel dont les droits d'auteur sont détenus par la FAO et toute autre requête concernant les droits et les licences sont à adresser par courriel à l'adresse:

copyright@fao.org

ou:

Chef de la Sous-Division des politiques et de l'appui en matière de publications
Bureau de l'échange des connaissances, de la recherche et de la vulgarisation
FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie

© FAO 2011

PRÉPARATION DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent document contient la version finale du rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, qui s'est tenue au siège de la FAO, à Rome (Italie), du 8 au 12 novembre 2010.

FAO.

Rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. Rome, 8-12 novembre 2010.

FAO Rapport sur les pêches et l'aquaculture. No. 956. Rome, FAO. 2011. 29p.

RÉSUMÉ

Le présent document présente la version finale du rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. La Consultation s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, du 8 au 12 novembre 2010.

Elle a été convoquée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sur recommandation de la vingt-huitième session du Comité des pêches de la FAO. La Consultation technique a formulé des recommandations à l'intention du Comité, pour examen à sa vingt-neuvième session. Elle a été financée par les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par la Commission européenne.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
OUVERTURE DE LA CONSULTATION TECHNIQUE	1
ÉLECTION DU PRÉSIDENT	2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION TECHNIQUE	2
ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR	2
EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DE LA STRATÉGIE PROPOSÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN FICHER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE RAVITAILLEMENT ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS Y AFFÉRENTES	2
QUESTIONS DIVERSES	10
ADOPTION DU RAPPORT	10
 ANNEXES	
A Ordre du jour	11
B Liste des délégués et observateurs	12
C Liste des documents	26
D Allocution d'ouverture de Árni M. Mathiesen, Sous-Directeur général, Département des pêches et de l'aquaculture, FAO, Rome (Italie)	27

OUVERTURE DE LA CONSULTATION TECHNIQUE

1. Sur recommandation formulée par le Comité des pêches de la FAO à sa vingt-huitième session, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. Jacques Diouf, a convoqué au Siège de la FAO, à Rome, une Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement et d'exploitation d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement.

2. La Consultation technique s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 8 au 12 novembre 2010. Elle était financée par la Commission européenne et les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

3. Y ont participé 35 Membres de la FAO et les observateurs de six organisations intergouvernementales et organisations internationales non gouvernementales. On trouvera la liste des délégués et observateurs à l'annexe B. La liste des documents présentés à la Consultation technique figure à l'annexe C.

4. La Secrétaire de la Consultation technique, Mme Michèle Kuruc, a ouvert la Consultation technique et abordé quelques points d'ordre administratif avant de présenter M. Árni Mathiesen, Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, qui a prononcé une déclaration liminaire. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués, M. Mathiesen a rappelé les nombreux effets préjudiciables de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INDNR). Il a ensuite présenté le fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement (fichier mondial) qui, une fois en place, constituerait l'outil le plus récent de lutte contre les activités de pêche INDNR. Le fichier mondial était conçu pour fournir des renseignements sur l'identité des navires à l'échelle mondiale et pour renforcer la transparence des opérations de pêche, de sorte que la pêche illégale soit désormais plus difficile et plus coûteuse pour tous ceux qui seraient tentés de la pratiquer. M. Mathiesen est ensuite revenu sur les grandes étapes du processus ayant conduit à l'élaboration du fichier mondial, depuis la Déclaration de Rome de 2005 sur la pêche INDNR, qui appelait à l'élaboration d'un fichier mondial, jusqu'aux mesures prises depuis par la FAO et le Comité des pêches pour affiner le cadre conceptuel applicable à la structure de ce fichier. Il a insisté sur le fait que le fichier mondial ne devait pas être considéré comme un outil autonome, et qu'il fonctionnerait en synergie avec d'autres instruments comme le Plan d'action international sur la pêche INDNR ou l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, de même qu'avec les nombreux outils utilisés par les États et les organismes régionaux de gestion des pêches dans la lutte contre la pêche INDNR. Le Sous-Directeur général a souligné que l'échange d'informations et la coopération internationale dont le fichier mondial envisagé se veut l'expression étaient essentiels à l'aboutissement de la lutte contre la pêche INDNR, et a rappelé aux délégués que lors du débat sur le champ d'application du fichier mondial, ils devraient garder à l'esprit que les opérations de transbordement et les navires de ravitaillement étaient l'un des principaux maillons des activités de pêche INDNR, et que la pêche INDNR était un phénomène de grande ampleur n'épargnant aucune région ni aucune pêcherie. Il a souligné que les délégués devaient formuler des recommandations sur les principaux points évoqués dans le document de travail, et notamment sur la portée du fichier mondial, le système d'attribution d'un identifiant unique du navire, l'hébergement, la gestion et le financement du fichier mondial, la mise en place progressive du fichier mondial, l'accès aux informations contenues dans le fichier et la confidentialité des données, les aspects juridiques et la prise en compte des

besoins des pays en développement. Ces recommandations seraient ensuite transmises pour examen au Comité des pêches à sa vingt-neuvième session, prévue en janvier 2011. En conclusion, M. Mathiesen a souhaité aux délégués le plein succès dans leurs délibérations. Le texte de son intervention figure à l'annexe D.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

5. M. Martin Tsamenyi a été élu Président de la Consultation technique. En prenant ses fonctions, le Président a remercié les participants de leur confiance. Les participants ont approuvé la proposition du Président visant à ce que tous les débats se déroulent en plénière, sans exclure pour autant la possibilité de constituer, en fonction des besoins, des groupes de travail à composition non limitée chargés d'examiner des points précis.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA CONSULTATION TECHNIQUE

6. Les participants ont adopté l'ordre du jour figurant à l'annexe A. Le Président a indiqué les horaires de travail de la Consultation, soulignant qu'il conviendrait de faire preuve de souplesse afin de tirer le meilleur parti possible des ressources disponibles.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

7. L'Espagne a été désignée au poste de premier vice-président, l'Argentine à celui de deuxième vice-président et le Japon à celui de troisième vice-président. M. Jerry Walsh (Canada) a été désigné rapporteur.

EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DE LA STRATÉGIE PROPOSÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN FICHIER MONDIAL DES NAVIRES DE PÊCHE, DES NAVIRES DE TRANSPORT FRIGORIFIQUE ET DES NAVIRES DE RAVITAILLEMENT ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS Y AFFÉRENTES

Types de navires à inscrire au fichier mondial

8. Les participants ont débattu des types de navires à inscrire au fichier mondial et sont convenus à l'unanimité que tous les navires, y compris les navires d'entités de pêche, entrant dans le champ des définitions des termes « navire », « pêche » et « activités liées à la pêche » énoncées dans l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, devaient être inscrits au fichier mondial, à l'exception des catégories suivantes: i) les bateaux de loisirs, tels que définis par chaque État Membre ou entité de pêche; ii) les porte-conteneurs ne transportant pas de poisson ou, s'ils en transportent, ne transportant que du poisson ayant été préalablement débarqué.

9. La Chine a estimé qu'il convenait d'insérer les mots « autres circonstances spécifiées par les lois et règlements d'un État du pavillon » en tant que troisième exception à la Recommandation 1.

Recommandation 1:

Les participants ont recommandé que tous les navires, y compris ceux des entités de pêche, entrant dans le champ des définitions des termes «navire», «pêche» et «activités liées à la pêche» énoncées dans l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, devaient être explicitement inscrits au fichier mondial, à l'exception des catégories suivantes:

- i) les bateaux de loisirs, tels que définis par chaque État Membre ou entité de pêche;
- ii) les porte-conteneurs ne transportant pas de poisson ou, s'ils en transportent, ne transportant que du poisson ayant été préalablement débarqué.

Zones de pêche à intégrer au fichier mondial

10. Les participants ont examiné la question des zones de pêche à intégrer au fichier mondial. Plusieurs types de zones ont été examinés: la haute mer, les zones maritimes sous juridiction nationale, les eaux continentales et les zones faisant l'objet d'accords bilatéraux. Il a été décidé qu'il convenait d'adopter une approche flexible de manière à couvrir toutes les zones tout en laissant aux États la faculté de décider de l'application. Un intérêt a été manifesté s'agissant de donner la possibilité d'utiliser le fichier pour les pêcheries continentales, en particulier dans le cas des grandes pêcheries, sachant qu'une approche flexible devrait être adoptée dans la recommandation correspondante.

11. La Chine a exprimé l'avis que le fichier mondial ne devait s'appliquer qu'aux navires pêchant en haute mer.

Recommandation 2:

Consciente de la nécessité de procéder de manière souple et progressive, la Consultation technique a recommandé qu'en règle générale le fichier mondial s'applique à tous les navires tels que définis dans la recommandation 1, quelles que soient les zones dans lesquelles ils opèrent, et permette cependant aux États côtiers d'en déterminer l'application.

Elle a aussi recommandé d'appréhender avec souplesse la question de l'inscription des navires pêchant en eau douce, afin de tenir compte de la diversité des circonstances. Les États doivent être libres d'inscrire ces navires au fichier mondial s'ils le jugent opportun.

Navires à inscrire au fichier mondial en vertu de critères convenus tels que la taille

12. Les participants ont examiné la question de savoir si:

- i) tous les navires de pêche devaient être inscrits au fichier mondial; ou si
- ii) les navires devaient être inscrits en vertu de critères convenus tels que la longueur ou le tonnage.

13. Il a été reconnu que certains États pourraient avoir des difficultés à recueillir les informations requises sur les bateaux de pêche artisanale, au sens défini par la législation des États membres, en vue d'inclure ces bateaux dans le fichier mondial.

Recommandation 3:

Les participants ont recommandé que tous les navires d'un tonnage brut ou d'une jauge brute supérieurs ou égaux à 10 ou d'une longueur supérieure ou égale à 12 mètres (longueur hors tout) devaient être inscrits au fichier mondial, tout en reconnaissant que ce dernier devait être mis en place progressivement et qu'il convenait de prendre dûment en considération les caractéristiques des navires de petite taille.

Adoption du concept d'identifiant unique du navire (IUN) dans le cadre du fichier mondial

14. Conscients que l'attribution d'un IUN est un préalable essentiel au maintien de l'intégrité du fichier mondial, les participants ont examiné différentes options envisageables en vue de l'attribution d'un IUN à tous les navires du fichier mondial réunissant les conditions requises.

15. Les participants ont examiné la question de savoir si la FAO devait mettre au point un nouveau mécanisme pour l'attribution d'un IUN aux navires du fichier mondial, mais sont convenus qu'utiliser le mécanisme administré par IHS-Fairplay, qui a déjà fait la preuve de son efficacité, présentait des avantages considérables. Ayant examiné d'autres possibilités, ils ont constaté que HIS-Fairplay était le fournisseur potentiel qui avait le plus d'expérience. Il était entendu que HIS-Fairplay était convenu de travailler avec la FAO et les États Membres en vue d'administrer un mécanisme d'attribution d'IUN aux fins du fichier mondial et en vue de déterminer les informations à recueillir dans le cas des navires de petite taille. Les États Membres avaient besoin de savoir exactement comment communiquer à HIS-Fairplay les données nécessaires à l'attribution des IUN. Il convenait que la FAO donne des indications sur ce point.

Recommandation 4:

Il a été recommandé que l'attribution d'un IUN à tous les navires visés par la recommandation 1 et inscrits dans le fichier mondial soit confiée à un organe compétent, et il a été souligné que HIS-Fairplay disposait des capacités et de l'expérience dans ce domaine. Il a en outre été recommandé de réfléchir comme il convient aux caractéristiques des navires de petite taille et à la nécessité de réunir des informations suffisantes pour s'assurer qu'un identifiant unique puisse leur être attribué.

Renseignement minimaux à fournir à l'appui des demandes d'attribution d'un identifiant unique du navire dans le cadre du fichier mondial

16. Les participants ont établi que la définition des renseignements minimaux à soumettre à l'appui des demandes d'attribution de numéros d'IUN au titre du fichier mondial était un exercice complexe et qu'il fallait tenir compte du fait que les États n'avaient pas tous les mêmes capacités s'agissant de fournir les informations voulues. Il ressort de l'examen de plusieurs sources existantes que des critères précis pourraient être définis dans le cas des navires de grande taille, mais que des critères différents devraient être appliqués aux navires de petite taille.

17. L'attention des participants a été appelée sur l'Article VI de l'Accord de 1993 visant à promouvoir le respect par les navires pêchant en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion, et sur les accords ultérieurs, qui pourraient offrir un cadre général en vue de la définition des informations minimums requises aux fins du fichier mondial.

18. Les participants ont estimé par ailleurs que les États Membres devaient pouvoir déterminer avec souplesse si un navire devait être inscrit dans la catégorie des navires de grande taille ou dans celle des navires de petite taille.

Recommandation 5:

Il a été recommandé que les renseignements figurant dans les Tableaux 1 et 2 ci-dessous constituent les critères minimaux applicables aux demandes d'attribution d'un IUN du fichier mondial pour tous les navires d'un tonnage brut ou d'une jauge brute supérieurs ou égaux à 100 ou d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres (longueur hors tout).

Il a également été recommandé que les États Membres dont les navires sont de plus petite taille soient libres d'appliquer ces critères s'ils le souhaitent, afin d'accélérer la délivrance d'un IUN à ces navires et leur inscription au fichier mondial.

Il a été recommandé par ailleurs que soient définis des critères distincts visant à faciliter la demande de délivrance d'un IUN pour les navires de petite taille, et que le Comité des pêches demande à la FAO de travailler avec les États membres et IHS-Fairplay à l'élaboration de ces critères.

Tableau 1

Renseignements de base requis aux fins de l'obtention d'un IUN

Navires d'un tonnage brut supérieur ou égal à 100/d'une jauge brute supérieure ou égale à 100/d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres (longueur hors tout) et autres navires, à la discrétion de l'État du pavillon

<ul style="list-style-type: none"> • Propriétaire déclaré • État du pavillon • Nom du navire de pêche • Immatriculation nationale / numéro officiel • Noms précédents du navire • Port d'immatriculation • Nom et adresse du (ou des) propriétaire(s) • Pavillon(s) précédent(s) (le cas échéant) • Indicatif international de signaux radio (le cas échéant) • Lieu et date de construction • Type de navire • Port en lourd (le cas échéant) • Longueur 	<ul style="list-style-type: none"> • Creux sur quille • Largeur • Numéro d'identité du service mobile maritime (le cas échéant) • Tonnage brut ou jauge brute (à préciser) • Jauge nette (le cas échéant) • Puissance du moteur ou des moteurs principaux • Constructeur du navire • Pays de construction • Registre parallèle (le cas échéant) • Exploitant commercial (le cas échéant – nom et adresse) • Date d'inscription au registre de l'État du pavillon • Date de désimmatriculation du navire (par le précédent État du pavillon, le cas échéant)
--	---

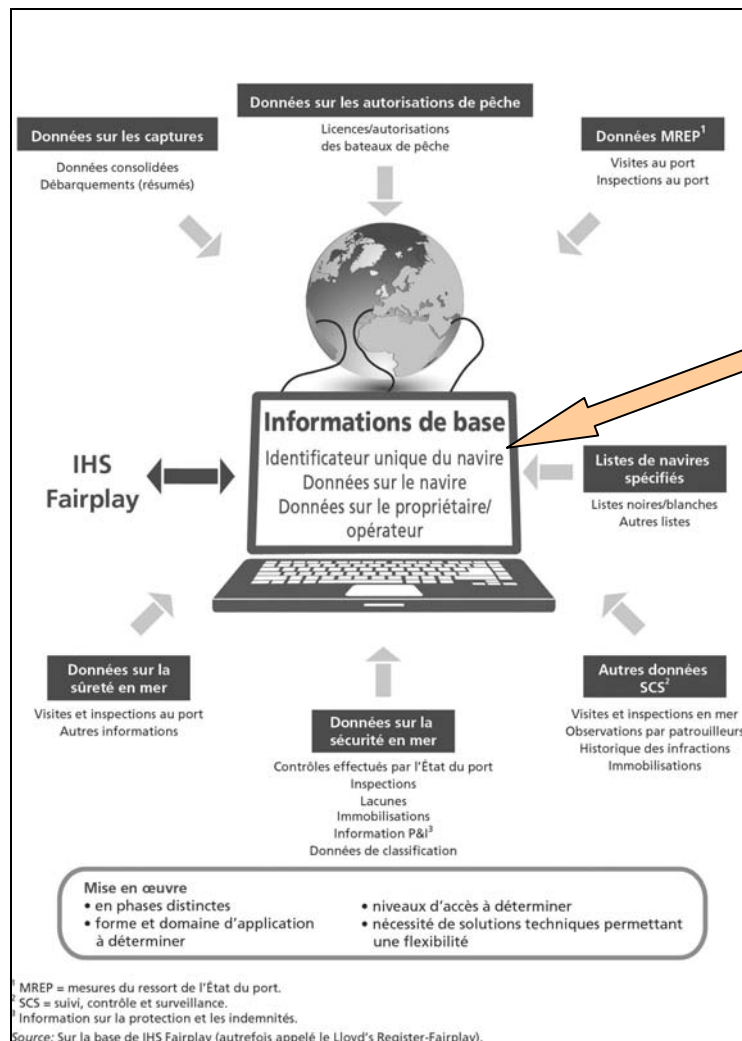
Tableau 2	
Données supplémentaires requises dans les 5 années suivant l'attribution d'un IUN	
Navires d'un tonnage brut supérieur ou égal à 100/d'une jauge brute supérieure ou égale à 100/d'une longueur supérieure ou égale à 24 mètres (longueur hors tout)	
<ul style="list-style-type: none"> • Société mère du propriétaire inscrit • Gestionnaire du navire (le cas échéant) • Affrètement coque nue (le cas échéant) 	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnées du propriétaire véritable des navires dans le registre «Parallel-in» • Coordonnées du propriétaire véritable des navires dans le registre «Parallel-out»

Modules d'information supplémentaires

19. Les participants ont réfléchi aux types d'informations supplémentaires qui devraient être introduits dans le fichier et ont jugé la figure 1 (ci-dessous) particulièrement utile. On y voit le type d'informations qui pourraient être utiles pour lutter contre la pêche INDNR et le type d'organisation modulaire qui pourrait se mettre progressivement en place au sein du fichier. Aucune décision n'a été prise concernant les informations précises qui devraient figurer dans chaque module.

Figure 1

Registre mondial de pêche: exemple de modules de données



20. Les participants sont convenus que dans la première phase de mise en œuvre du fichier mondial, seules les informations requises pour la demande d'IUN seront exigées.

Recommandation 6:

Les participants à la Consultation technique, conscients de la nécessité permanente, pour les États Membres, d'engager, en tant que de besoin, des actions de renforcement des capacités, ont recommandé que des modules d'information connexes pertinents, et de nature à renforcer l'objectif fondamental de la lutte contre la pêche INDNR, soient progressivement fournis aux fins du fichier mondial. Les participants ont appelé l'attention sur les responsabilités qui incombent aux États du pavillon en droit international et, partant, ont recommandé que ceux-ci fournissent les informations et mises à jour aux fins du fichier.

Hébergement, gestion et financement du fichier mondial

21. Les participants ont examiné trois options concernant l'hébergement et la gestion du fichier:

- i. un fichier entièrement hébergé et géré à la FAO;
- ii. un fichier géré à la FAO mais avec l'aide de services techniques (bases de données) qui seraient assurés par une tierce partie appropriée qui serait sous contrat;
- iii. un fichier entièrement hébergé et géré par un organisme extérieur à la FAO.

Les bases de données extérieures dont on estimait qu'elles pourraient convenir pour héberger le fichier étaient la base de données EQUASIS et la base de données GISIS, exploitée par l'OMI.

22. Les participants ont appuyé, dans son principe, l'option consistant à confier à la FAO l'hébergement et la gestion du fichier mondial, sous réserve d'une étude comparative des coûts des trois options et de l'adoption de modalités suffisamment souples pour permettre la participation des entités de pêche au fichier mondial.

23. La FAO a noté que les coûts estimatifs cités à titre indicatif dans le document TC/GR/2010/2 représentaient une part importante des ressources du Programme ordinaire allouées au Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO et qu'il faudrait par conséquent que la FAO puisse disposer de ressources extrabudgétaires pour être à même de s'acquitter de ces nouvelles responsabilités sans avoir à réduire de manière substantielle les fonds alloués à plusieurs autres programmes et activités hautement prioritaires menés actuellement au titre du Programme ordinaire.

24. Les participants à la Consultation technique sont convenus que, quelle que soit la solution de financement arrêtée par le Comité des pêches, il est essentiel d'avoir des certitudes à long terme quant au financement du fichier mondial.

Recommandation 7:

Les participants ont prié le Secrétariat de la FAO de réaliser à l'intention du Comité des pêches une étude comparative complète des coûts des différentes options et, conscients de la nécessité d'examiner les incidences financières, ils ont recommandé que l'hébergement et la gestion du fichier mondial par la FAO soient assujettis à une évaluation des aspects financiers par le Comité des pêches.

Mise en place progressive du fichier mondial

25. Les participants se sont dits d'avis qu'il était essentiel de mettre en place le fichier mondial par étapes pour permettre un développement judicieux et pour répondre aux besoins de développement des États afin d'obtenir une participation aussi complète que possible.

26. Il a été convenu de définir trois phases, sous réserve de l'évaluation qui se fera au fur et à mesure et des travaux ultérieurs sur les informations à recueillir pour appliquer l'IUN aux navires de petite taille. Ces trois phases sont les suivantes:

- i. Phase 1: Tous les navires de 100 tonnes et plus de jauge brute, de 100 tonneaux et plus de jauge brute ou de 24 mètres et plus. Il a été noté que le fichier mondial devait être suffisamment flexible pour que les États appliquent les critères d'information aux petits navires (notamment à ceux relevant de la phase 2) et inscrivent ceux-ci dans la phase 1 s'ils le souhaitent.
- ii. Phase 2: Tous les navires de moins de 100 tonnes de jauge brute, de moins de 100 tonneaux de jauge brute, de moins de 24 mètres mais de 50 tonnes ou tonneaux de jauge brute ou plus, ou de 18 mètres ou plus.
- iii. Phase 3: Tous les autres navires concernés, notamment les navires de moins de 50 tonnes de jauge brute, de moins de 50 tonneaux de jauge brute, de moins de 18 mètres mais de 10 tonnes ou tonneaux ou plus de jauge brute ou de 12 mètres ou plus.

Parallèlement à la mise en œuvre de ces trois phases, il faudrait créer des modules d'information appropriés, sous réserve que des critères d'information appropriés soient définis.

27. Il a également été convenu que la mise en place du fichier mondial dépendrait d'un certain nombre d'éléments, en particulier: a) établissement d'un budget durable et suffisant; b) négociation de contrats appropriés pour différents éléments du fichier mondial, au besoin; c) définition précise des critères applicables aux demandes d'attribution d'IUN pour les navires de petite taille; et d) appui au renforcement des capacités à mettre en œuvre afin d'éliminer les difficultés que rencontrent les États en développement pour réunir les informations requises.

Recommandation 8:

Il a été recommandé que la FAO assure la mise en place progressive du fichier mondial sur une période de huit ans, conformément à un plan d'exécution qu'elle aura elle-même élaboré.

Il a également été recommandé que le Comité des pêches demande à la FAO de collaborer avec les États Membres pour préciser les dispositions administratives applicables à l'adoption et à la mise en œuvre de la phase 1 du fichier mondial.

Accès aux informations et protection des données du fichier mondial

28. Les participants ont débattu des niveaux d'accès aux différents types d'informations transmises au fichier mondial. Ils se sont déclarés généralement favorables à l'option consistant à rendre publics les renseignements relatifs aux caractéristiques des navires, conformément à l'objectif du fichier mondial, qui vise à renforcer la transparence des opérations de pêche aux fins de la lutte contre la pêche INDNR. Plusieurs États Membres ont estimé que l'existence de restrictions d'ordre législatif, judiciaire ou réglementaire en matière

de transmission d'informations personnelles et autres informations à caractère privé soulevait un certain nombre de difficultés à prendre en considération. La FAO pourrait donc être appelée à élaborer, en collaboration avec les États Membres, des protocoles visant à contrôler l'accès à certains types d'informations, et notamment aux données personnelles ou privées. Il a par ailleurs été souligné que l'accès aux informations personnelles et autres informations à caractère privé était susceptible de faire l'objet de restrictions en vertu des législations nationales en vigueur et que les États devaient poursuivre l'examen de ces questions. Il pourrait également s'avérer nécessaire de prévoir des restrictions appropriées lors de la définition des futures informations à transmettre au fichier mondial.

Recommandation 9:

Il a été recommandé que, de manière générale, les informations relatives aux caractéristiques des navires relèvent du domaine public.

Il a également été recommandé que d'autres informations fassent, au besoin, l'objet de certaines restrictions, compte tenu des prescriptions énoncées dans les législations nationales.

Le caractère approprié d'un instrument juridique contraignant pour le fichier mondial des navires

29. Les participants ont été invités à déterminer si le fichier mondial devait être une initiative strictement facultative et le rester, ou s'il convenait d'élaborer à terme un instrument juridiquement contraignant. Ils ont souligné que le succès du fichier mondial demanderait un engagement politique résolu, et exigerait en particulier des États Membres qu'ils transmettent les informations nécessaires à la réalisation du principal objectif du fichier mondial, qui vise à lutter contre la pêche INDNR en renforçant la transparence des opérations des navires de pêche.

Recommandation 10:

Il a été recommandé que le fichier mondial soit mis en place le plus rapidement possible en tant qu'initiative facultative, dans le cadre d'une approche échelonnée reposant notamment sur la réalisation d'évaluations complètes à l'issue de la première phase (vers la fin de 2013).

Il a par ailleurs été recommandé que des études complémentaires soient réalisées à la lumière des conclusions de cette première évaluation, afin d'établir s'il convient d'envisager à titre facultatif un instrument juridiquement contraignant prévoyant l'attribution d'un identifiant unique aux navires concernés et précisant les informations à transmettre au fichier mondial, au moment considéré et à l'avenir.

Besoins des pays en développement et perspectives

30. Les participants ont examiné les besoins des pays en développement et les perspectives qui s'ouvrent à eux dans le contexte de l'élaboration, de la mise en place et de l'exploitation du fichier mondial, notant que l'article 21 de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée apportait à cet égard un éclairage particulièrement utile. L'évaluation des besoins et des perspectives devrait être la première étape sachant que certains pays en développement ont des capacités inégales en matière de mise en œuvre. Il a également été noté que ces évaluations devaient tenir compte de l'aide qu'il faudrait apporter régulièrement à ces pays, y compris au-delà de la phase initiale de mise en place du fichier mondial, afin de répondre à leurs besoins.

31. Les participants ont notamment recensé les domaines d'assistance suivants:

- élaboration de systèmes nationaux de fichiers ou de registres des navires intégrés entre ministères, autorités et administrations maritimes et autres autorités compétentes;
- assistance dans le domaine des technologies;
- aide à la mise en place de systèmes efficaces de collecte de données;
- aide à l'élaboration de la législation;
- formation à l'utilisation des capacités renforcées et des améliorations technologiques.

32. Des suggestions ont également été avancées concernant les moyens d'évaluer de manière efficace les besoins des pays en développement. La FAO, à cet égard, a été invitée à utiliser tous les moyens à sa disposition, et notamment à travailler avec les groupes sous-régionaux et les organisations régionales de gestion des pêches, en s'appuyant, entre autres, sur des questionnaires et des ateliers pour obtenir les informations requises et mettre en œuvre des solutions adaptées.

Recommandation 11:

Il a été recommandé que la FAO fournisse, dans la mesure du possible, des ressources et des capacités suffisantes pour cerner les besoins et les perspectives des pays en développement dans le contexte du fichier mondial, de sorte que les stratégies requises, une fois définies, puissent être élaborées et mises en œuvre compte tenu des besoins et en mettant à profit les perspectives recensées, afin que les pays en développement puissent contribuer activement au fichier mondial et en bénéficier.

QUESTIONS DIVERSES

33. Mme Kuruc a fait savoir aux délégués que se tiendrait à Maputo (Mozambique), du 28 février au 4 mars 2011, le troisième atelier de formation sur le respect des mesures applicables à la pêche dans le monde (Atelier mondial de formation au contrôle de la pêche – GFTEW). Il s'agit de la seule initiative de formation sur le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches qui existe au niveau mondial. Elle permet aux professionnels du suivi, du contrôle et de la surveillance de mettre en commun leur expérience et de s'informer des faits nouveaux dans leur domaine et dans celui de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

ADOPTION DU RAPPORT

34. Le rapport de la Consultation technique a été adopté le 12 novembre 2010 à 16h30.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Consultation technique
2. Élection du Président
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation de la Consultation technique
4. Élection des Vice-Présidents et nomination du Rapporteur
5. Examen de la structure et de la stratégie proposées pour l'établissement et l'exploitation d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport réfrigéré et des navires d'approvisionnement et formulation de recommandations y afférentes.
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport

Liste des délégués et observateurs

**MEMBERS OF THE COMMITTEE
MEMBRES DU COMITÉ
MIEMBROS DEL COMITÉ**

ANGOLA

Chef de délégation

Mme Maria Esperanca PIRES DOS SANTOS
Directeur national de la pêche
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de pêches
Rue Comandante Gika, C.P. 527
Luanda
Phone: +244 912 243214
E-mail:
esperancamaria2000@yahoo.com.br

Suppléant(s)

Mme Candida CAVALEIRO
Chef de section des licences
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de pêches
Rue Comandante Gika, C.P. 527
Luanda
Phone: +244 924 155031
E-mail: candidacavaleiro@hotmail.com

Xavier MONTEIRO

Naval Engineer
Ministère de l'agriculture, du développement rural et de pêches
Rue Comandante Gika, C.P. 527
Luanda
Phone: +244 923 254824
E-mail: monteiroxavier@hotmail.com

Carlos Alberto AMARAL

Conseiller
Représentant permanent suppléant
auprès de la FAO
Représentation permanente auprès
de la FAO
Ambassade de la République d'Angola
Via Druso, 39
00184 Rome, Italy
Phone: +39 348 8142566
Fax: +39 06 772695241
E-mail: gab@embangola.com

ARGENTINA - ARGENTINE

Jefe de Delegación

Hector Marcelo SANTOS
Director Nacional de Coordinacion
Pesquera
Subsecretaría de Pesca y Acuicultura
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca
y Alimentos
Ministerio de Agricultura, Ganadería, y
Pesca
Av. Paseo Colón 982
Buenos Aires

Suplente(s)

Sra María del Carmen SQUEFF
Ministro
Representante Permanente Alterno
ante la FAO
Representación Permanente ante la FAO
Encargado de Negocios a.i.
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185 Rome, Italy
Phone: +39 06 48073300
Fax: +39 06 48906984
E-mail: faoprarg1@interfree.it

Agustín ZIMMERMANN
 Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente ante la FAO
 Embajada de la República Argentina
 Piazza dell'Esquilino 2
 00185 Rome, Italy
 Phone: +39 06 48073300
 Fax: +39 06 48906984
 E-mail: faoprarg1@interfree.it

BULGARIA - BULGARIE

Head of Delegation
 Ms Plamena YORDANOVA-
 KAPRALIAKOVA
 Head
 Statistics Department, Fisheries and
 Aquaculture National Agency
 Phone: +39 06 3213986
 Fax: +39 06 3226122
 E-mail: faobulgaria@yahoo.it ;
 plamena.yordanova@nafa.government.org

CANADA - CANADÁ

Head of Delegation
 Jerry WALSH
 Chief
 Regulations with Conservation
 and Protection
 North West Atlantic Fisheries Center
 St. John's
 Newfoundland
 Phone: +1 709 685 9926; +1 709 772 3305
 Fax: +1 709 772 3305
 E-mail: jerry.walsh@dfo-mpo.gc.ca

Alternate(s)

Ms Pola YIP
 Policy Analyst
 Fisheries and Oceans Canada
 International Affairs Directorate
 200 Kent Street, 14th Floor
 Ottawa, Ontario K1A 0E6
 Phone: +1 613 9983229
 Fax: +1 613 9909574
 E-mail: pola.yip@dfo-mpo.gc.ca

CHILE - CHILI

Jefe de Delegación
 Alejandro COVARRUBIAS
 Jefe Asuntos Internacionales
 Servicio Nacional de Pesca
 Valparaíso
 Phone: +56 32 2819302
 E-mail: acovarrubias@sernapesca.cl

CHINA - CHINE

Head of Delegation
 Xin'an ZHANG
 Bureau of Fisheries
 Ministry of Agriculture
 E-mail: boffad@agri.gov.cn

Alternate

Shaoshuai DONG
 Bureau of Fisheries
 Ministry of Agriculture
 Phone: +86 10 59191590
 Fax: +86 10 59192956
 E-mail: fisherieslaw@agri.gov.cn

COLOMBIA - COLOMBIE

Jefe de Delegación
 Sra Beatriz CALVO
 Consejero
 Representante Permanente ante la FAO
 Representación Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de Colombia
 Via Giuseppe Pisanelli 4, Int. 10
 00196 Rome, Italy
 Phone: +39 06 3612131 int.102
 Fax: +39 06 3225798
 E-mail: beatriz.calvo@cancilleria.gov.co

COSTA RICA

Jefe de Delegación

Jorge REVOLLO
 Ministro Consejero ante la Santa Sede
 Representante Permanente Alternante la
 FAO
 Representación Permanente ante la FAO
 Encargado de Negocios a.i.
 Embajada de la República de Costa Rica
 ante la Santa Sede
 Via G.B. Benedetti, 3
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 06 80660390
 Fax: +39 06 80660390
 E-mail: misfao@tiscali.it

Suplente(s)

Sra. Greta PREDELLA
 Asistente
 Representante Permanente Alterno ante la
 FAO
 Representación Permanente ante la FAO
 Embajada de la República de Costa Rica
 ante la Santa Sede
 Via G.B. Benedetti, 3
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 068 0660390
 Fax: +39 06 80660390
 E-mail: misfao2005@yahoo.it

ECUADOR - ÉQUATEUR

Jefe de Delegación

Humberto GOMEZ PROAÑO
 Delegado del Ministerio de Relaciones
 Exteriores y de la Dirección General
 de Intereses Maritimes
 Phone: +39 389 5345270
 Fax: +39 06 8417563
 E-mail: mhgomezp@yahoo.com/
 hgomez@inocar.mil.ec

Suplente(s)

Santiago Xavier RUBIO GARCES
 Jefe de Gestión Marítima
 de la Autoridad Marítima Nacional
 Phone: +593 9 6343339
 Fax: +593 4 2327287
 E-mail: xrubio@dirnea.org

EGYPT - ÉGYPTE - EGIPTO

Head of Delegation

Essam OSMAN FAYED
 Agricultural Counsellor
 Deputy Permanent Representative
 to UN Agencies in Rome
 Permanent Representation to FAO
 Embassy of the Arab Republic of Egypt
 Via Salaria, 267 (Villa Savoia)
 00199 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8548956
 Fax: +39 06 8542603
 E-mail: egypt@agrioffegypt.it

**EUROPEAN UNION (MEMBER
 ORGANIZATION) - UNION
 EUROPÉENNE (ORGANISATION
 MEMBRE) - UNIÓN EUROPEA
 (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)**

Chef de déléation

Casto LOPEZ BENITEZ
 Fleet Policy Administrator
 Directorate-General for Maritime Affairs
 and Fisheries
 Rue Joseph II, 99 1/33
 1049 Brussels
 Phone: +32 2 299 6077

Suppléant(s)

Thierry REMY
 Business Analyst
 European Commission
 Directorate-General for Maritime Affairs
 and Fisheries
 Rue de la Loi, 16
 1049 Brussels
 Phone: +32 2 2966798

GHANA

Head of Delegation

Ms Patricia Anyekai MARKWEI
 Deputy Director of Fisheries
 Fisheries Commission
 PO Box 630
 Accra
 Phone: +233 302 678060 ; +233 244
 272791
 Fax: +233 302 678061
 E-mail: patmark3@yahoo.com

GUINEA - GUINÉE

Chef de déléation

Ms Maimouna Fayel N'DIAYE
 Chef de Service
 Registre National des navires de pêche
 industrielle
 Représentant permanent auprès de la FAO
 Ambassade de la République de Guinée
 Via Adelaide Ristori, 9b/13
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8078989
 Fax: +39 06 8077588
 E-mail: ambaguineerome1@virgilio.it

HONDURAS

Jefe de Delegación

Sra Mayra REINA TITTA
 Ministro Consejero
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO
 Encargado de Negocios a.i.
 Embajada de la República de Honduras
 Via Giambattista Vico 40, int. 8
 00196 Rome, Italy
 Phone: +39 3337942650
 E-mail: mayrareina@libero.it

**IRAN (ISLAMIC REPUBLIC OF) - IRAN
(RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D') - IRÁN
(REPÚBLICA ISLÁMICA DEL)**

Head of Delegation

Javad SHAKHS TAVAKOLIAN J.
 Ambassador
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome, Italy
 Phone: +39 06 5780334
 Fax: +39 06 5747636
 E-mail: missiranfao@missiranfao.191.it

Alternate(s)

Mokhtar AKHONDI G.D.
 Deputy for Fisheries and Fishing Affairs
 Iran Fisheries Organization
 Ministry of Jihad-e-Agriculture
 Teheran
 Phone: +98 21 66943965
 Fax: +98 21 66943852
 E-mail: akhondi2200@yahoo.com

Ali Reza MOHAJER A.
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome, Italy
 Phone: +39 06 5780334
 Fax: +39 06 5747636
 E-mail: missiranfao@missiranfao.191.it

Seyed Morteza ZAREI S.
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Via Aventina, 8
 00153 Rome, Italy
 Phone: +39 06 5780334
 Fax: +39 06 5747636
 E-mail: missiranfao@missiranfao.191.it

ITALY - ITALIE - ITALIA

Head of Delegation

Fabrizio BOCCOLI
 Administrative/Statistician
 Ministry of Agriculture, Food
 and Forestry Policy
 General Directorate of Fisheries
 and Aquaculture
 Fleet Register Unit
 Viale dell'Arte 16
 Rome, Italy
 Phone: +39 06 59 084920 - 4502
 E-mail: f.boccoli@politicheagricole.it

Alternate(s)

Gaetano AMATO
 Administrative Assistant
 Ministry of Agriculture, Food and
 Forestry Policy
 General Directorate of Fisheries
 and Aquaculture
 Viale dell'Arte 16
 Rome, Italy
 Phone: +39 06 59084176
 E-mail: g.amato@politicheagricole.it

Innocenzo CIGNINI
 Ministry of Agriculture, Food and Forestry
 Policy
 General Directorate of Fisheries
 and Aquaculture
 Viale dell'Arte 16
 Rome, Italy
 Phone: +39 06 59084920
 Fax: +39 06 59084176
 E-mail: i.cignini@politicheagricole.it

Maurizio TORDONI
 Ministry of Agriculture, Food and Forestry
 Policy
 General Directorate of Fisheries
 and Aquaculture
 Viale dell'Arte 16
 Rome, Italy
 Phone: +39 06 59084920
 Fax: +39 06 59084176
 E-mail: m.tordoni@politicheagricole.it

JAPAN - JAPON - JAPÓN

Head of Delegation

Takashi KOYA
 Senior Fisheries Negotiator
 International Affairs Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency
 Ministry of Agriculture, Forestry
 and Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 E-mail: takashi_koya@nm_maffigo.jp

Alternate(s)

Katsumasa MIYAUCHI
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Embassy of Japan
 Via Quintino Sella, 60
 00187 Rome, Italy
 Phone: +39 06 48799415/0/1/2 (dir) + 39 06
 487991

Haruo TOMINAGA
 Assistant Director
 International Affairs Division
 Resources Management Department
 Fisheries Agency
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950
 E-mail: haruo_tominga@nm.maff.go.jp

KUWAIT - KOWEÏT

Head of Delegation

Khaled A.O. AL-RASCHED
 Counsellor
 Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Via della Fonte di Fauno, 26
 00153 Rome, Italy
 Phone: +39 06 5754598
 Fax: +39 06 5754590
 E-mail: kuwait_FAO@tiscali.it

Alternate(s)

Faisal AL-HASAWI
 First Secretary Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Via della Fonte di Fauno, 26
 00153 Rome, Italy
 Phone: +39 06 5754598
 Fax: +39 06 5754590
 E-mail: kuwait_FAO@tiscali.it

Manar Mohammad AL-SABAH
 Attaché Permanent Representative to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Via della Fonte di Fauno, 26
 00153 Rome, Italy
 Phone: +39 06 5754598
 Fax: +39 06 5754590
 E-mail: kuwait_FAO@tiscali.it

LEBANON - LIBAN - LÍBANO

Chef de délégation

Ahmad ABDALLAH
 Ministry of Agriculture
 Rue des Ambassades
 Bir Hassan, Henri Chehab Caserne
 Beyrouth
 Phone: +961 3 297086
 Fax: +961 1 849614
 E-mail: a.h.ahmad@live.com

Suppléant(s)

Hassan ATOUI
 Ministry of Agriculture
 Rue des Ambassades
 Bir Hassan, Henri Chehab Caserne
 Beyrouth
 Phone: +961 1 842474
 Fax: +961 1 849614
 E-mail: hatwe@agriculture.gov.lb

Samir MAJDALANI
 Ministry of Agriculture
 Rue des Ambassades
 Bir Hassan, Henri Chehab Caserne
 Beyrouth
 Phone: +961 3 384421
 Fax: +961 1 849621
 E-mail: sem@cyberia.net.lb

MADAGASCAR

Chef de délégation

Georges RAFOMANDANA
 Secrétaire Général
 Ministère des pêches et des ressources
 halieutiques
 BP 60114 Ampandrianoby
 Antananarivo 101
 Phone: +261 32 0720173
 E-mail: rafo.geo@blueline.mg

Suppléant(s)

Harimandimby RASOLONJATOVO
 Directeur du Centre de surveillance
 des pêches
 Centre de surveillance des pêches
 Ministère des pêches et des ressources
 halieutiques
 BP 60114 Ampandrianoby
 Antananarivo 101
 Phone: +261 320 746742
 Fax: +261 202 249014
 E-mail: rasolo.vevey@blueline.mg

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Head of Delegation

Azman MOHD SAAD
 Agriculture Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of Malaysia
 Via Nomentana, 297
 00162 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8417026/ 5764/ 1339
 Fax: +39 06 8555110
 E-mail: aa.rome@ambasciatamalaysia.it

Alternate(s)

Azhar MOHD ISA
 Assistant Agriculture Attaché
 Alternate Permanent Representative to FAO
 Embassy of Malaysia
 Via Nomentana, 297
 00162 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8417026/ 1339/ 5764
 Fax: +39 06 8555110
 E-mail: aaa.rome@ambasciatamalaysia.it

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

Chef de délégation

Mme Zahra ROCHDI
 Chef
 Division des affaires juridiques
 Ministère de l'agriculture et de la pêche
 maritime
 Rabat
 Phone: +212 537 688165
 Fax: +212 537 688194
 E-mail: rochdi@mpm.gov.ma

Khalid QAINI
 Ingénieur d'état
 Chef
 Service de la gestion administrative
 de la flotte de pêche
 Ministère de l'agriculture et des pêches
 maritimes
 Adgal, Cité administrative
 Rabat
 Phone: +39 06 62542501
 Fax: +212 537688363
 E-mail: qaini@mpm.mov.gov

NAMIBIA - NAMIBIE

Head of Delegation

Bonifatius AMUTSE
 Deputy Director
 Operations-Monitoring, Control and
 Surveillance
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 Pibag 13355
 Windhoek
 Phone: +264 61 2053013
 Fax: +264 61 240412
 E-mail: bamutse@mfmr.gov.na

Ms Julia EINO
 Fisheries Inspector
 Inspectorate
 Ministry of Fisheries and Marine Resources
 1594 Walvis Bay
 Phone: +264 64 2016239
 Fax: +264 64 2016228
 E-mail: jeino@mfmr.gov.na

OMAN - OMÁN

Head of Delegation

Nasser AL-KIYUMI
 Director
 Fisheries Licensing and Surveillance
 Department
 Ministry of Fisheries Wealth
 Muscat
 Phone: +968 24688308
 Fax: +968 24688239
 E-mail: nsalkiyumi2@hotmail.com

Alternate(s)

Abdalla AL-HARTHY
 Ship Captain
 Ministry of Fisheries Wealth
 Muscat
 Phone: +968 99322076
 Fax: +968 24740159
 E-mail: dullah9112@hotmail.com

Khamis AL-HINAI
 Head of Licences Fisheries section
 Ministry of Fisheries Wealth
 Muscat
 Phone: +968 99311727
 Fax: +968 24688329
 E-mail: kkkhinai@hotmail.com

PANAMA - PANAMÁ

Jefe de Delegación
 Giovanni LAURI
 Administrador
 Autoridad de los Recursos Acuáticos
 Ciudad de Panamá
 Phone: +507 511 6000

Alexis RODRIGUEZ
 Jefe Control y Cumplimiento
 Autoridad Marítima de Panamá
 Ciudad de Panamá
 Phone: +507 501 5030
 Fax: +507 501 5082
 E-mail: alrodriguez@amp.gob.pa

Sra Gina VERGARA
 Abogada Control y Cumplimiento
 Autoridad Marítima de Panamá
 Pan Canal Plaza, Oficina 107
 Ciudad de Panamá
 Phone: +507 501 5029
 Fax: +507 501 5082
 E-mail: gvergara@amp.gob.pa

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Head of Delegation
 Wieslaw BARANIEWSKI
 Fisheries Department
 Ministry of Agriculture
 Fisheries Department
 Ministry of Agriculture and Rural
 Development
 Warsaw
 Phone: +48 22 623 26 42
 Fax: +48 22 623 12 43
 E-mail:
 Wieslaw.Baraniewski@minrol.gov.pl

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Chef de déléation
 Ms Mihaela CRETEANU
 Counsellor
 National Agency of Fisheries and
 Aquaculture
 Bd. Carol I, nr. 24, District 3
 Bucharest
 Phone: +040 241 555343
 Fax: +040 241 555343
 E-mail: mihaela.creteanu@anpa.ro

RUSSIAN FEDERATION - FÉDÉRATION DE RUSSIE - FEDERACIÓN DE RUSIA

Alternate(s)
 Alexander OKHANOV
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Embassy of the Russian Federation
 Via Gaeta, 5
 00185 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8557749
 Fax: +39 06 8557749
 E-mail: rusfishfao@mail.ru

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Jefe de Delegación
 Sra. Rosaura DEL VAL IZQUIERDO
 Subdirectora General de Ordenación y
 Planificación de la Flota y Formación
 Ministerio de Medio Ambiente y Medio
 Rural y Marino
 C/Velázquez, 144
 28071 Madrid
 Phone: +34 91 3476060
 E-mail: rdelvali@mapa.es

Suplente(s)

Alberto LOPEZ GARCIA ASENJO A.
 Representante Permanente Adjunto
 ante la FAO y el PMA
 Embajada de España
 Largo dei Lombardi, 21
 00186 Rome, Italy
 Phone: +39 06 6869539
 Fax: +39 06 6873076
 E-mail: albertolopez@tiscali.it

Javier PIZARROSO QUINTERO
 Jefe de Servicio de Renovación de la Flota
 Subdirección General de Ordenación y
 Planificación de la Flota y Formación
 Ministerio de Medio Ambiente
 y Medio Rural y Marino
 C/ Velázquez 144 - 28071 Madrid
 Phone: +34 91 3476220
 Fax: +34 93 476058
 E-mail: jpizarro@mapa.es

THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA

Head of Delegation

Pirochana SAIKLIANG
 Director of Upper Gulf of
 Marine Fisheries Research and
 Development Center (Samut Prakan)
 Department of Fisheries
 Bangkok
 Phone: +66 28167635/38
 Fax: +66 28167634
 E-mail: pirochas@hotmail.com

TUNISIA - TUNISIE - TÚNEZ

Chef de délégation

Rachid FEFEL
 Directeur de la flotte et de la navigation
 maritime
 Office de la Marine Marchande
 et des ports OMMP
 Ministère du Transport
 Bâtiment Administratif
 La Goulette 2060
 Phone: +216 71 737559
 Fax: +216 71 735812
 E-mail: r.fefel@ommp.nat.tn

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -
REINO UNIDO**

Head of Delegation

Richard PARSONS
 International Sustainable Marine
 and Fisheries Team
 Department for Environment, Food
 and Rural Affairs
 London
 Phone: +44 020 7238 3129
 E-mail: richard.parsons@defra.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA -
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE - ESTADOS
UNIDOS DE AMÉRICA**

Head of Delegation

Dean SWANSON
 Chief, International Fisheries Affairs
 Division
 National Marine Fisheries Service, F/IA1
 1315 East-West Highway
 Silver Spring, MD 20910
 Phone: +1 301 7132276
 Fax: +1 301 7132313
 E-mail: Dean.swanson@noaa.gov

Alternate(s)

Christopher BARROWS
 U.S. Coast Guard Liaison
 US Department of State (OES/OMC)
 Office of Marine Conservation
 2201 C. Street, NW Suite 2758
 Washington, DC 20520
 Phone: +1 202 6473177
 Fax: +1 202 7367350
 E-mail: barrowscm@state.gov

VENEZUELA (BOLIVARIAN REPUBLIC OF) - VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU) - VENEZUELA (REPÚBLICA BOLIVARIANA DE)

Jefe de Delegación

Edgardo IBARRA ZUNIGA E.R.
 Segundo Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente ante la FAO
 Via G. Antonelli, 47
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8081407
 Fax: +39 06 80690022
 E-mail: embavenefao@iol.it

Suplente(s)

Manuel CLAROS OVIEDO M.E.
 Segundo Secretario
 Representante Permanente Alterno
 ante la FAO
 Representación Permanente ante la FAO
 Via G. Antonelli, 47
 00197 Rome, Italy
 Phone: +39 06 8081407
 Fax: +39 06 80690022
 E-mail: embavenefao@iol.it

YEMEN - YÉMEN

Alternate(s)

Nabil ABDULKADER
 Counselor
 c/o Embassy of the Republic of Yemen
 via Antonio Bosio 10
 00161 Rome
 Phone: +39 06 44231679
 Fax: +39 06 44234763
 E-mail: segreteria@yemenembassy.it

Ahmed Ali AL-ASSRY
 Counsellor
 Embassy of the Republic of Yemen
 Via Antonio Bosio 10
 00161 Rome, Italy
 Phone: +39 06 4423 1679
 Fax: +39 06 44234763
 E-mail: segreteria@yemenembassy.it

ZIMBABWE

Head of Delegation

Allowance Lee ZOTOH-SANGO
 Director Transport Management Division
 Ministry of Transport, Communications
 and Infrastructural Development
 Kaguvi building
 Corner 4th Central Avenue
 Harare
 Phone: +263 712212919/+ 263 04735836
 Fax: +263 04726739
 E-mail: alsango@africaonline.co.zw

Alternate(s)

Tendayi NHEKEDZA
 Counsellor
 Alternate Permanent Representative
 to FAO
 Permanent Representation to FAO
 Chargé d'Affaires a.i.
 Embassy of the Republic of Zimbabwe
 Via Virgilio, 8
 00193 Rome, Italy
 Phone: +39 06 68308282
 Fax: +39 06 68308324
 E-mail: zimrome-wolit@tiscali.it

**OBSERVERS FROM
INTERGOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS
D'ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS
ORGANIZACIONES
INTERGUBERNAMENTALES**

**FISHERIES COMMITTEE FOR THE
WEST CENTRAL GULF OF GUINEA**

Per Erik BERGH
SIF Programme Coordinator
Stop Illegal Fishing
Private bag 351 NO 145,
Postnet Kgale
Gaborone, Botswana
Phone: + 267 3926298
Fax: +267 3926290
E-mail: pebergh@nfd.s.infs

Séraphin DEDI NADJE
Secretariat General
FCWC
PO Box BT 62
Tema, Ghana
Phone: +233 207586321
E-mail: sdedi.nadje@yahoo.fr

**INTER-AMERICAN TROPICAL
TUNA COMMISSION
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE
DU THON TROPICAL
COMISIÓN INTERAMERICANA
DEL ATÚN TROPICAL**

Jose Alejandro PEREZ
Fisheries Information Systems
Specialist
Inter-american Tropical Tuna
Commission
8604 La Jolla Shores Drive, 92037
La Jolla, California,
United States of America
Phone: +1 858 546 7100
Fax: +1 858 546 7133
E-mail: aperez@iattc.org

**INTERNATIONAL COMMISSION
FOR THE CONSERVATION OF
ATLANTIC TUNAS
COMMISSION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DES
THONIDÉS DE L' ATLANTIQUE
COMISIÓN INTERNACIONAL PARA
LA CONSERVACIÓN DEL ATÚN
DEL ATLÁNTICO**

Mauricio ORTIZ
Fisheries Statistician
ICCAT
Calle Corazón de Maria 8, 6th Floor
Madrid, Spain
Phone: +34 91 4165600
Fax: +34 91 4152612
E-mail: mauricio.ortiz@iccat.int

**OBSERVERS FROM
INTERNATIONAL NON
GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES
ORGANISATIONS NON-
GOUVERNAMENTALES
INTERNATIONALES
OBSERVADORES DE LAS
ORGANIZACIONES
INTERNACIONALES NO
GUBERNAMENTALES**

**INTERNATIONAL SEAFOOD
SUSTAINABILITY ASSOCIATION**

Robin ALLEN
Scientific Advisory Committee
ISSA
PO Box 5159
Springlands
Blenheim 7241, New Zealand
Phone: +64 21 1779972
E-mail: rjallen98@ihug.co.nz

PEW CHARITABLE TRUSTS

Gunnar ALBUM
Pew Environment Group
Barents Sea Office
8285 Leines, Norway
Phone: +47 97756810
E-mail: album@online.no

**WORLD WILDLIFE FUND
INTERNATIONAL**

Alistair GRAHAM
World Wide Fund for Nature
International
37 Rocky Bay Road
Cygnet, Tasmania 7112, Australia
Phone: +61 439 568376
E-mail: alistairgraham1@bigpond.com

CHAIRPERSON

Prof. Martin Tsamenyi
 Professor of Law
 Director of the Australian National
 Centre for Ocean Resources and
 Security (ANCORS)
 University of Wollongong
 Wollongong, NSW 2522
 Australia
 Phone: +61 2 4221 3224
 E-mail: tsamenyi@uow.edu.au

FAO

**Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy**

Árni M. Mathiesen
 Assistant Director General
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 57056423
 E-mail: arni.mathiesen@fao.org

Kevern Cochrane
 Director
 Resource Use and Conservation Division
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 57056109
 E-mail: kevern.cochrane@fao.org

Jean-Francois Pulvenis
 Director
 Policy and Economics Division
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 57054138
 E-mail: jeanfrancois.pulvenis@fao.org

SECRETARIAT

Ms Michele Kuruc
 Service Coordinator
 Fishing Operations and Technology
 (FIRO)
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 57055836
 E-mail: michele.kuruc@fao.org

Blaise Kuemlangan
 Legal Officer
 Development Law Service
 Legal Office
 Phone: +39 06 570 54080
 Fax: +39 06 570 54408
 E-mail: blaise.kuemlangan@fao.org

Ari Gudmundsson
 Fisheries Resources Officer
 Fishing Operations and Technology
 (FIRO)
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 57054561
 E-mail: ari.gudmundsson@fao.org

Raschad AL-KHAFAJI
 Liaison and Meetings Officer
 Policy, Economics and Institutions
 (FIPI)
 Policy and Economics Division
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 570 55105
 E-mail: raschad.alkhafaji@fao.org

Ms Pilar AROCENA
 Meetings Clerk
 Policy, Economics and Institutions
 (FIPI)
 Policy and Economics Division
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 570 55335
 E-mail: pilar.rocena@fao.org

Davide Trebbi
 Secretary
 Fishing Operations and Technology
 (FIRO)
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 57056165
 E-mail: davide.trebbi@fao.org

Ms Mary Cullinan
 Secretary
 Fishing Operations and Technology
 (FIRO)
 Fisheries and Aquaculture Department
 Phone: +39 06 57055667
 E-mail: mary.cullinan@fao.org

Ms Graciela Segura
Secretary
Fishing Operations and Technology
(FIRO)
Fisheries and Aquaculture Department
Phone: +39 06 57053265
E-mail: graciela.segura@fao.org

CONSULTANT

Shaun Driscoll
Project Manager, Global Record Project
Fishing Operations and Technology
(FIRO)
Fisheries and Aquaculture Department
Phone: +39 06 57055034
E-mail: shaun.driscoll@fao.org

RESOURCE SPECIALISTS

Trevor Downing
Lombard House
3 Princess Way
Redhill, Surrey RH1 1UP
United Kingdom
Phone: (+44) 173 7379000
E-mail: trevor.downing@lrfairplay.com

Vijayan Nadarajah
International Maritime Organisation
4, Albert Embankment
London SE1 7SR
United Kingdom
Phone: +44 (0)20 7735 7611
E-mail: vnadarajah@imo.org

Liste des documents

TC-GR/2010/1	Ordre du jour et calendrier
TC-GR/2010/2	Structure et stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement: document technique détaillé sur les options possibles
TC-GR/2010/Inf.1	Liste des documents
TC-GR/2010/Inf.2	Liste des participants
TC-GR/2010/Inf.3	Déclaration du Sous-directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO
TC-GR/2010/Inf.4	Rapport de la Consultation d'experts sur l'établissement d'un fichier mondial exhaustif des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires d'approvisionnement (Rome, 25-28 février 2008)*
TC-GR/2010/Inf.5	Rapport relatif à l'étude sur la question d'un identificateur unique du navire et sur la mise en place progressive de ce système dans le cadre du fichier mondial*
TC-GR/2010/Inf.6	Rapport sur les spécifications à respecter (<i>High Level Requirements</i> – HLR) pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche*
TC-GR/2010/Inf.7	Rapport sur les spécifications autres qu'opérationnelles à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche*
TC-GR/2010/Inf.8	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR1 (renseignements sur l'identité du navire)*
TC-GR/2010/Inf.9	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR2 (activité)*
TC-GR/2010/Inf.10	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR3 (fonction « recherche »)*
TC-GR/2010/Inf.11	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR4 (source centrale)*
TC-GR/2010/Inf.12	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR5 (utilisateurs)*
TC-GR/2010/Inf.13	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR6 (mécanismes de vérification)*
TC-GR/2010/Inf.14	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR7 (établissements de rapports)*
TC-GR/2010/Inf.15	Rapport sur les spécifications à respecter pour assurer le bon fonctionnement du fichier mondial des navires de pêche – HLR8 (propriétaire/exploitant)*
TC-GR/2010/Inf.16	Déclaration relative aux compétences et aux droits de vote présentée par la Communauté européenne (CE) et ses États membres

Veillez noter que les documents d'information et autres documents peuvent être consultés sur le site du fichier mondial <http://www.fao.org/fishery/global-record/en>

* Ce document n'est disponible qu'en anglais.

Allocution d'ouverture de Árni M. Mathiesen
Sous-Directeur général
Département des pêches et de l'aquaculture
FAO
Rome (Italie)

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Au nom du Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf, permettez-moi de souhaiter chaleureusement la bienvenue à chacune et chacun d'entre vous, à la fois à la FAO et à Rome, en vue de cette Consultation technique.

Vous êtes ici pour les cinq prochains jours afin de discuter d'un nouvel outil visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. La pêche INDNR perdure, et demeure un problème complexe malgré l'action engagée depuis une dizaine d'années pour la combattre. Elle constitue une grave menace pour la santé des stocks halieutiques, car elle compromet les mesures de gestion des pêcheries, et annule les efforts consentis par ceux qui respectent les règles, et font preuve d'un comportement responsable face à de multiples autres problèmes environnementaux et sociaux. Vous n'êtes pas sans savoir que les impacts négatifs sont immenses partout où la pêche INDNR est pratiquée, et il faut d'urgence se doter de nouveaux outils afin d'intensifier les efforts menés pour en venir à bout.

Nombre de choses ont été apprises quant aux conditions propices au développement de la pêche INDNR et des activités annexes. Les deux conditions premières qui favorisent actuellement l'essor des opérations illicites sont l'incapacité à obtenir des renseignements de base sur les navires, et le manque de transparence concernant l'identité des propriétaires, les autorisations et les activités de pêche. Si l'on disposait d'informations sur les navires, les opérateurs qui n'hésitent pas à enfreindre les dispositions légales et réglementaires se heurteraient à plus de difficultés et à des coûts plus élevés, car la probabilité d'être déposé par les autorités serait bien supérieure. Rendre disponible l'information sur les navires afin de prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INDNR est l'objet même du fichier mondial.

Le fichier mondial est considéré comme une réponse mondiale à un problème mondial; il constitue une base de données complète, contenant des informations permettant d'identifier les navires; il sera aisément consultable et pourra ultérieurement être enrichi de nouveaux modules d'information. Les données y seront présentées de façon neutre.

Comme vous le savez, l'établissement d'un fichier mondial exhaustif était l'une des réalisations préconisées par la Déclaration de Rome sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), adoptée en 2005 par la Conférence ministérielle de la FAO sur les pêches. Constatant le manque d'avancées dans la lutte contre la pêche INDNR, les ministres avaient vivement appelé à la concrétisation des vœux précédemment formulés. Lorsqu'ils ont recommandé d'établir un fichier mondial, les ministres des pêches ont proposé d'y inclure, outre les navires de pêche, les navires de transport frigorifique et les navires de ravitaillement. Il leur a semblé important d'étendre le champ d'application du fichier, compte tenu du rôle de ces navires qui appuient les activités de pêche INDNR, et du fait que les transbordements en mer permettent de blanchir les captures et d'en dissimuler la nature illicite. Les ministres ont également noté que la pêche INDNR concerne toutes les régions et tous les types d'opérations, de la pêche industrielle en haute mer à la petite pêche artisanale.

Conformément aux directives formulées par le COFI en 2007 et en 2009, et aux recommandations de la Consultation d'experts de 2008, le fichier mondial a fait l'objet d'un gros travail préliminaire qui est résumé en substance dans les documents présentés pour cette réunion. Les travaux ont été alimentés par des activités de terrain, les résultats d'ateliers sur les besoins des utilisateurs, des réunions avec de nombreux intervenants, un projet pilote et des études techniques sur les solutions envisageables pour l'attribution d'un identifiant unique du navire, la mise en œuvre progressive et les données nécessaires à la conception du système. Le fichier mondial se veut être une base de données mondiale qui regroupera toutes les données disponibles et sera publiquement accessible; différentes questions concernant sa portée, l'accessibilité des informations, sa conception et sa maintenance, les meilleures solutions pour la bonne prise en compte des besoins des pays en développement, et d'autres questions encore, vous sont soumises par la FAO afin de solliciter les orientations de cette Consultation technique.

Les problèmes causés par les activités INDNR engendrent des défis dont la résolution va bien au-delà des possibilités d'un quelconque État, et la coopération internationale est essentielle. De même, le fichier mondial ne doit pas être considéré comme un outil isolé, mais plutôt comme l'un des maillons d'un train de mesures. Lorsque vous en discuterez tout au long de cette semaine, il conviendra de rechercher des synergies avec les initiatives déjà en cours. L'une des plus importantes est le Plan d'action international de la FAO visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée qui fournit un cadre stratégique et opérationnel clair, visant à favoriser la transparence dans le secteur de la pêche, et préconisant le genre de collaboration et de partage d'informations que peut faciliter le fichier mondial, notamment en appelant tous les États à tenir un fichier des navires de pêche autorisés à battre leur pavillon, à échanger les informations qui s'y rapportent et à coopérer dans le cadre de l'action engagée.

Outre le Plan d'action international, le plus récent instrument contraignant sur les pêches, l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port, entretient des liens évidents avec le fichier mondial, étant donné que les informations visées dans cet Accord se rapportent non seulement aux navires, mais aussi à ses autorisations de pêche, à ses captures, aux activités de transbordement et au système de surveillance des navires (SSN), ce qui permettra de dresser un tableau complet qui fera évoluer la situation. Il convient en outre de rappeler les multiples efforts des ORGP et des registres régionaux existants, qui viennent tous compléter l'effort engagé au niveau mondial. Enfin, pour que ce tableau soit vraiment complet et pour s'assurer de la bonne application du fichier, les initiatives relevant d'autres secteurs pourraient aussi avoir leur rôle à jouer à l'avenir, notamment les travaux actuellement menés par l'Organisation maritime internationale sur la sécurité et la pollution dans le secteur des transports maritimes.

Vous aurez constaté à la lecture du principal document de travail que le format de cette réunion diffère de celui d'autres Consultations techniques précédemment organisées par la FAO. Vous n'êtes pas invités cette fois-ci à réviser un projet de texte, bien que cela puisse arriver ultérieurement. Nous attendons plutôt de vous que vous formuliez des recommandations sur quelques questions politiques clés concernant le fichier mondial qu'il est nécessaire de résoudre.

D'ici vendredi après-midi, nous espérons que vous aurez réfléchi à chacune des sept thématiques mentionnées dans la table des matières du principal document de travail dont vous êtes saisi, et que vous aurez arrêté des recommandations pour chacune d'elles. Ces recommandations seront rassemblées dans un rapport reprenant vos décisions ainsi que tout texte complémentaire que vous jugerez nécessaire. Les recommandations de cette Consultation technique seront présentées au COFI pour examen à sa réunion de janvier 2011.

Je ne saurais conclure sans remercier, au nom de la FAO, l'Organisation maritime internationale, la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest et IHS-Fairplay, anciennement Lloyd's Register-Fairplay, du soutien apporté en vue de l'exécution de ce projet pilote.

L'ordre du jour est très chargé, et je vous souhaite le plein succès dans la tâche qui est attendue de vous. Merci d'avance de la coopération dont vous ferez preuve durant les délibérations de la semaine. N'hésitez pas à faire appel à nous si le personnel du Département et moi-même pouvons vous assister d'une quelconque façon.

Merci de votre attention.

Le présent document présente le rapport de la Consultation technique relative à l'élaboration d'une structure et d'une stratégie d'établissement d'un fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement. La Consultation s'est tenue au siège de la FAO, à Rome, du 8 au 12 novembre 2010. Elle a été convoquée par le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, sur recommandation de la vingt-huitième session du Comité des pêches de la FAO. La Consultation technique a formulé des recommandations à l'intention du Comité, pour examen à sa vingt-neuvième session. Elle a été financée par les gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par la Commission européenne.

ISBN 978-92-5-206727-6 ISSN 2070-6995



I1938F/1/01.11